PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTIOUX-PIGEROLLES EN DATE DU 7 FEVRIER 2025

Date de convocation :
L'an deux mille vingt-cinq, le sept février, à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de la Commune de GENTIOUX-PIGEROLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Gentioux, sous la présidence de Benjamin SIMONS, Maire.

Etaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :
Absents : CHATOUX Florent.
Absents excusés : FLOUR Thomas.
Absents représentés : FLOUR Thomas représenté par SIMONS Benjamin.
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein des membres du Conseil municipal.
Clara GUIOMAR est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance :

- Élection des Adjoints au Maire
- Indemnités de fonction des élus
- Élection des représentants au SIAEP Haute Vallée de la Creuse
- Achat et don de parcelles forestières
- Zones d'Accélération de développement des Energies Renouvelables
- Aide ponctuelle
- Questions diverses – délibération

Début de séance à 19h16

Monsieur le Maire demande au Conseil la possibilité d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :
1/ Relative à l'ouverture d'un marché public pour l'approvisionnement en combustible du réseau de chaleur municipal.
2/ Relative aux transferts budgétaires au SIAEP Haute Vallée de la Creuse.

➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et représentés ces ajouts.*

1/ Election des adjoints au maire

M. le Maire remercie Mme Clara GUIOMAR pour son implication et son engagement en qualité de première maire-adjointe de 2020 à 2024 et salue sa volonté de poursuivre le travail au sein du Conseil. M. le Maire expose que conséquemment à l'acceptation de la démission de Mme GUIOMAR par la préfecture de la Creuse en date du 3 janvier 2025, il convient de procéder à un premier vote afin de déterminer le nombre de maires-adjoints pour la Commune puis de procéder à l'élection de chacun d'entre eux.

M. le Maire propose, au regard du travail conséquent qui demeure à conduire quotidiennement pour le bon fonctionnement et le suivi des investissements de la Commune, de procéder à nouveau à l'élection de trois maires-adjoints.

➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et représentés cette proposition.*

M. le Maire assume la présidence de l'élection des maires-adjoints selon les formules règlementaires en vigueur :

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé, dans les formes règlementaires en vigueur et sous la présidence de M SIMONS Benjamin, Maire, à l'élection du premier maire-adjoint.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	10
Bulletin nul :	0
Suffrages exprimés :	10

Majorité absolue : 6
M. FLOUR Thomas a obtenu 10 Voix.
M. FLOUR Thomas ayant obtenu l'unanimité des suffrages, il a été proclamé premier maire-adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Il a été procédé, dans les formes règlementaires en vigueur et sous la présidence de M SIMONS Benjamin, Maire, à l'élection du deuxième maire-adjoint.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10
Bulletin nul : 0
Suffrages exprimés : 10
Majorité absolue : 6
Mme JEANBLANC Denise a obtenu 10 Voix.
Mme JEANBLANC Denise ayant obtenu l'unanimité des suffrages, elle a été proclamée deuxième maire-adjointe et a été immédiatement installée.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé, dans les formes règlementaires en vigueur et sous la présidence de M SIMONS Benjamin, Maire, à l'élection du troisième maire-adjoint.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10
Bulletin nul : 0
Suffrages exprimés : 9
Majorité absolue : 6
M. DELADONCHAMPS Benoit a obtenu 9 Voix.
M. DELADONCHAMPS Benoit ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été proclamé troisième maire-adjoint et a été immédiatement installé.

Conséquemment à ces élections, M. le Maire a proposé au Conseil de réviser l'ordre du tableau comme suit :

Ordre du tableau

SIMONS Benjamin
FLOUR Thomas
MOREIRA DA SILVA Georges
JEANBLANC Denise
DELADONCHAMPS Benoit
BAYET-TORDO Irène
CABARET Pauline
GRASSER Stéphan
GUILLOT Paulette
GUIOMAR Clara
CHATOUX Florent

➔ *Le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et représentés ce nouvel ordre du tableau.*

2/ Indemnités des maires et maires-adjoints

M. le Maire rappelle au Conseil que par sa délibération en séance du 4 août 2021, les indemnités de fonction des maires et maires-adjoint(e)s sont réparties comme suit :
Le Maire perçoit une indemnité de fonction de 855,67 euros bruts mensuels.
Le Maire délégué de Pigerolles perçoit une indemnité de fonction de 322,82 euros bruts mensuels.
La première Maire-adjointe percevait une indemnité de fonction de 383,05 euros bruts mensuels.
La deuxième Maire-adjointe perçoit une indemnité de fonction de 322,82 euros bruts mensuels.
Le troisième Maire-adjointe perçoit une indemnité de fonction de 233, 36 euros bruts mensuels.

Après en avoir débattu, proposition est faite au Conseil de modifier le montant des indemnités de fonction du Maire, du premier et de la seconde Maires-adjoint(e)s au montant maximum prévu par la loi, l'indemnité de fonction du Maire délégué de Pigerolles est maintenue au même taux et l'indemnité de fonction du troisième Maire-adjoint est proposée à la moitié du montant maximum prévu par la loi.

Par conséquent, il est proposé au Conseil le vote des taux suivants :

- 25.5 % de l'indice brut 1027 pour M. le Maire de Gentioux-Pigerolles (SIMONS BENJAMIN),
- 8.3 % de l'indice brut 1027 pour le M. le Maire délégué de Pigerolles (MOREIRA DA SILVA GEORGES),
- 9.9 % de l'indice brut 1027 pour M. le premier Maire-adjoint (FLOUR THOMAS),
- 9.9 % de l'indice brut 1027 pour Mme la deuxième Maire-adjointe (JEANBLANC DENISE),
- 5 % de l'indice brut 1027 pour M. le troisième Maire-adjoint (DELADONCHAMPS BENOIT).

➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et représentés cette proposition.*

3/ Élection des représentants au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Haute vallée de la Creuse

A la suite de l'adhésion au 1er janvier 2025 de la Commune de Gentioux-Pigerolles au SIAEP Haute Vallée de la Creuse, les modifications statutaires ayant permis l'adhésion de cinq nouvelles communes au syndicat prévoient une recomposition du Comité syndical avec une représentation variable en fonction de la population officielle de chaque Commune.

Pour la Commune de Gentioux-Pigerolles, M. le Maire expose qu'il convient donc de procéder à l'élection de deux membres titulaires et de deux suppléant(e)s et fait appel à candidatures au sein du Conseil.
M. Thomas FLOUR, Maire-adjoint, et M. Georges MOREIRA DA SILVA, Maire délégué de Pigerolles, se portent candidats au titre de membres titulaires. M. Benjamin SIMONS, Maire, et Mme Pauline CABARET, conseillère municipale, se portent candidat(e)s au titre de membres suppléant(e)s.

➔ *En l'absence de candidatures concurrentes, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et représentés ces nominations.*

4/ Transferts budgétaires Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Haute vallée de la Creuse

M. le Maire rappelle au Conseil que suite au transfert au Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) Haute Vallée de la Creuse de la gestion de l'adduction en eau potable auparavant en régie municipale, il convient d'établir et de voter les taux et les montants des excédents de fonctionnement et d'investissement budgétaires ainsi que pour le montant du compte de trésorerie 515, qui seront transférés au SIEAP Haute Vallée de la Creuse pour poursuivre la bonne gestion de cette compétence.

M. le Maire propose au Conseil de suivre les éléments établis par le cabinet d'études ayant accompagnés les collectivités dans l'élargissement du périmètre du SIAEP et par conséquent de procéder au transfert de 76% de chaque montant, soit :

Au titre de l'excédent d'investissement, la somme de 107 793,57 euros.
Au titre de l'excédent de fonctionnement la somme de 101 408,07 euros.
Au titre du compte de trésorerie 515 la somme de 126 511,61 euros.

M. le Maire indique au Conseil que le transfert de la compétence entraîne également le transfert des subventions publiques (au titre du Département, de l'Etat ou des Agences de l'Eau) liées à la gestion de l'eau potable et précédemment obtenues par la Commune.

➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à 7 voix pour et 3 abstentions cette proposition.*

5/ Marché public : approvisionnement en combustible du réseau de chaleur municipal.

M. le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de renouveler le marché public d'approvisionnement en combustible de la chaufferie municipale de Gentioux. Il rappelle que les installations actuelles, mises en service en 2011, ont bénéficié d'un marché public d'approvisionnement en combustible à partir de 2019, ce marché est désormais révolu.

La nécessité de service demande le prolongement de ce dispositif afin de bénéficier de combustible de qualité compatible avec les installations existantes et ce, pour une durée d'au moins deux ans. M. le Maire précise que les pièces relatives à ce marché ont été élaborées en collaboration avec les services de conseil en énergies partagées du Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse (SDEC).

Les montants estimés demandent le lancement d'une procédure publique d'appel d'offre.

M. FLOUR Thomas, premier Maire-adjoint, est désigné comme élu référent sur cette procédure en collaboration avec le service administratif municipal et le service de conseil en énergies partagées du Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse.

➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et représentés cette proposition.*

6/ Achat Parcelle forestières

M. le Maire expose au Conseil que M. Albert LEROY propose à la vente les parcelles cadastrées 153 YP 0007 dite Combe du Luque d'une surface 6 320 mètres carrés et 153 YP 0020 dite Les Planchats, d'une surface de 3 630 mètres carrés.
Il s'agit de parcelles forestières, actuellement à l'état de taillis suite à une coupe rase. M. le Maire indique qu'une évaluation de la valeur a été proposée par l'Office National des Forêts à hauteur de 800 euros. Cette offre a été acceptée par le propriétaire.

Par ailleurs, M. le Maire rapporte au Conseil que M. Bernard DETIENNE et son fils, M. Thibault DETIENNE, proposent à la Commune l'acquisition de la parcelle BR 012, d'une surface de 243m², en nature de landes, pour un euro.

- ➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et représentés ces propositions, à des fins de gestion conservatrice de la biodiversité.*

7/ Zone d'Accélération des Energies Renouvelables

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 15 décembre 2023, le Conseil a déterminé le zonage d'accélération du développement des énergies renouvelables sur le territoire de sa Commune. Ces zones sont définies par type d'énergie.

A la suite de cette délibération, les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) ont repris les zonages transmis en annexe pour les intégrer dans l'outil informatique de portail national des Zones d'accélération du développement des énergies renouvelables (ZAEnr).

Il est demandé de valider désormais par délibération l'agrégation de ces zones à l'outil informatique du portail national.

- ➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'ajourner cette délibération à défaut d'avoir pu procéder à la vérification des zonages sur l'outil concerné.*

8/ Aide ponctuelle

M. le Maire informe le Conseil que la Commune ne disposant plus de Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), il revient désormais au Conseil d'étudier les demandes d'interventions au titre de l'action sociale.

M. le Maire expose le cas d'une prise en charge le transport d'ambulance pour une administrée à Limoges pour laquelle aucun droit au remboursement n'est accordé par la Sécurité sociale et dont le montant s'élève à hauteur de 190 euros.
L'administrée se propose en retour de faire un don à la Commune à la hauteur de ses moyens financiers.

- ➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et représentés cette proposition.*

9/ Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil du processus de reprise en cours du bar-restaurant municipal par un collectif d'habitant(e)s de la Commune et d'une commune voisine sous le format d'une Société commerciale Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

M. le Maire donne lecture d'un courrier du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et de l'Union Régionale des Collectivités Forestières de Nouvelle-Aquitaine (URCOFOR) qui sollicite la désignation d'un(e) élu(e) volontaire afin d'intégrer le réseau des élu(e)s-référent(e)s Forêt et de participer à l'animation de la Charte forestière sur le territoire du Parc Naturel Régional.
Mme Pauline CABARET, conseillère municipale, se propose et est désignée à l'unanimité comme élue-référente de la Commune. Mme CABARET expose son intention d'associer son action avec celle d'un(e) habitant(e) volontaire.

Fin de séance à 20 h58.

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Maire